



VOTRE DEVIS



HABITATION

Pour nous contacter et pour souscrire

Dans votre Espace Personnel sur direct-assurance.fr
Par téléphone : 09 70 80 80 04 (n° non surtaxé)

Devis n° 13662311136 établi le 20/02/2024

Date d'effet souhaitée : 25/03/2024 à 0h00

M. JEAN MICHEL

11 RUE BASSE

59800 LILLE

Pour vous, on s'engage

- Réparation ou rééquipement à domicile
- Avance de fonds possible
- Relogement d'urgence
- Pas d'avance de frais avec nos 800 réparateurs agréés, hors franchise éventuelle

Assurance scolaire et extrascolaire

A l'école, sur le trajet, et pendant toutes leurs activités scolaires ou extrascolaires, vos enfants seront bien protégés pour seulement 1,5 € par mois par enfant !

VOTRE FORMULE ET VOTRE TARIF ANNUEL

Tarif annuel TTC	Formule Confort	252,36 €
Mode de paiement : mensuel (prélèvement automatique)	TOTAL	252,36 € (21,03 € par mois)

Votre tarif annuel TTC inclut 205,03 € de cotisation HT, 21,14 € de taxes, 5,90 € de taxe Attentats et 20,29 € de frais d'intermédiation.

VOS GARANTIES CHOISIES

Vos garanties sont détaillées dans les [Conditions Générales](#) et [Spéciales](#) Habitation Direct Assurance.

GARANTIES

La protection de votre logement et de vos biens

Incendie et évènements assimilés	150,00 €
Dégâts des eaux	150,00 €
Evènements climatiques	225,00 € (hors inondations dont la franchise est à 380,00 €)
Catastrophes naturelles et technologiques	Sans si catastrophe technologique / 1520,00 € minimum si sécheresse / 380,00 € minimum dans les autres cas
Assistance	Sans
Attentat	150,00 €
Bris de vitre	150,00 €
Vol et vandalisme (niveau de sécurité 2 exigé)	150,00 €

Votre responsabilité

Responsabilité civile 150,00 €

Pour vous défendre

Défense Pénale et Recours Voir Conditions Spéciales

FRANCHISE

Montant maximum d'indemnisation de votre mobilier : 40 000 € dont 4 000 € pour les objets de valeur. Vos Conditions Générales et Spéciales détaillent les conditions de prise en charge, les [modalités d'application de vétusté](#) et [les démarches à réaliser en cas de sinistre](#) (y compris les justificatifs attendus pour le calcul d'une indemnisation).

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE VOS GARANTIES

Date d'effet souhaitée : le 25/03/2024 à 0h00 sous réserve du paiement effectif de la cotisation.

Important : vous reconnaissez avoir pris connaissance que le Niveau de sécurité 2 détaillé ci-dessous, est exigé pour la mise en jeu de la garantie Vol et vandalisme. A défaut, la garantie Vol et vandalisme ne pourra pas vous être accordée :

- toutes les portes d'accès de votre habitation, doivent être munies de deux serrures ou d'un système multi points ;
- lorsque la porte de garage ne présente pas ces systèmes de fermeture, la porte de communication entre le garage et l'habitation principale doit être protégée de la même manière (deux serrures ou un système multi points) ;
- vos fenêtres ainsi que vos portes fenêtres, vos impostes et toutes autres parties vitrées situées à moins de 3 mètres du sol ou facilement accessibles doivent être protégées par des volets ou des persiennes, ou par des barreaux métalliques espacés de 12 cm maximum ou équipés d'un [vitrage anti-effraction](#) ;
- les portes de vos [dépendances](#) doivent au minimum être pleines et comporter une serrure.

Pour nous écrire : Direct Assurance, Libre Réponse 89834, 59789 Lille Cedex 09

L'assurance Habitation Direct Assurance est distribuée et gérée par Avanssur - SA au capital de 37 507,40 € - 378 393 946 RCS Nanterre - Siège social : 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex - agissant en qualité de mandataire non exclusif d'AXA France IARD et de courtier d'assurance - Orias n° 19006337, orias.fr. Avanssur est détenue à 100 % par le groupe AXA. Avanssur est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 Place de Budapest 75436 Paris.

Ce contrat est assuré par AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des assurances. AXA Assistance France - SA au capital de 2 082 094 € - 311 338 339 RCS Nanterre - Siège social : 6 rue André Gide 92320 Châtillon. AXA Assistance France est une société de courtage et de services.



LE LOGEMENT À ASSURER ET LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ DÉCLARÉS

Logement : Maison

Situé à : 11 rue basse, 59800 Lille

Ancienneté du logement : 5 ans et plus

Surface totale (hors dépendances) : 95 m²

Surface des dépendances : Entre 0 et 49 m²

Nombre de pièces principales : 4

Présence d'au moins une veranda : Non

Présence d'au moins une cheminée ou un poêle : Non

Capital mobilier déclaré : 40 000 €

Utilisation de votre logement pour des besoins professionnels : non

Le souscripteur : Monsieur Jean MICHEL

Date de naissance : 07/02/1970

Profession : Salarié cadre

Vous êtes : Locataire

Dans une : Résidence principale

Nombre d'adultes : 2

Nombre d'enfants : 2

Les sinistres survenus entre le 20/02/2022 et le 20/02/2024 :

- s'agissant du souscripteur assuré, tout sinistre responsable ou non responsable ayant fait intervenir sa garantie Responsabilité Civile et, concernant le logement assuré et les logements qui l'ont précédé, tout sinistre Vol, Vandalisme, Dégâts des eaux, Bris de glace, Evénements climatiques, Catastrophes Naturelles ou Technologiques, Attentat, Incendie et événements assimilés, Responsabilité Civile Immeuble, **sont les suivants : Aucun.**

Vous avez déclaré :

- qu'aucun de vos précédents contrats d'assurance (automobile, deux roues ou habitation) au cours de 36 derniers mois, n'a été résilié pour défaut de paiement de cotisation, sinistre, ou annulé pour fausse déclaration.
- que votre logement n'est pas situé dans une exploitation agricole ;
- que votre logement n'est pas classé ou inscrit aux monuments historiques.

DURÉE DE VALIDITÉ ET RÉSERVES APPLICABLES AU DEVIS

Ce devis est valable jusqu'à la date d'effet indiquée et dans la limite de 60 jours maximum, sous réserve de l'exactitude de l'ensemble des réponses, toutes obligatoires, fournies dans le questionnaire de déclaration du risque et reprises dans ce devis. Le tarif est également garanti dans les mêmes conditions, sous réserve de l'absence de changement de taxes ou de contributions légales ou réglementaires. Après votre acceptation, le contrat sera établi conformément à ce devis. Vous vous engagez à nous informer de toute modification des informations mentionnées dans ce devis car elles peuvent modifier votre cotisation et notre acceptation de vous assurer. En cas d'assurance, toute omission ou fausse réponse peut réduire ou exclure le droit à indemnisation.

Vous disposez des Conditions Générales et Spéciales HABITATION_10.23 du contrat en vigueur, du Document d'information sur le produit d'assurance Habitation et de la Fiche d'intermédiation (information et conseil) qui vous ont été adressés le 20/02/2024 avec ce devis.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de votre relation avec une société du groupe AXA pour un contrat d'assurance, AXA France IARD et AVANSSUR, en tant que responsables conjoints de traitement, vont utiliser vos données pour la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution de celui-ci. Elles seront également susceptibles de les utiliser (I) dans le cadre de contentieux, (II) pour la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, (III) afin de se conformer à une réglementation applicable, ou (IV) pour l'analyse de tout ou partie des données vous concernant collectées au sein du groupe AXA, éventuellement croisées avec celles de partenaires choisis, afin d'améliorer nos produits (recherche et développement), d'évaluer votre situation ou la prédire (scores d'appétence) et de personnaliser votre parcours client (offres et publicités ciblées).

Vos données seront conservées le temps nécessaire à ces différentes opérations, ou pour la durée spécifiquement prévue par la CNIL (normes pour le secteur de l'assurance) ou la loi (prescriptions légales).

Les destinataires de vos données personnelles sont nos collaborateurs, les sociétés du Groupe AXA, les intermédiaires d'assurance, réassureurs, les partenaires ou les organismes professionnels habilités qui ont besoin d'y avoir accès pour la réalisation de ces opérations. Pour ceux de ces destinataires situés en-dehors de l'Union Européenne, le transfert est limité (I) aux pays listés par la Commission Européenne comme protégeant suffisamment les données ou (II) aux destinataires respectant soit les clauses contractuelles types proposées par la CNIL soit les règles internes d'entreprise du groupe AXA de protection des données (BCR).

Nous sommes légalement tenus de vérifier que vos données sont exactes, complètes et, si nécessaire, mises à jour. Nous pourrions ainsi vous solliciter pour le vérifier ou être amenés à compléter votre dossier (par exemple en enregistrant votre email si vous nous avez écrit un courrier électronique).

Pour plus d'informations sur les durées de conservation, les finalités des traitements, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises, rendez-vous sur le site www.direct-assurance.fr, rubrique "Mentions légales".

Vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des directives relatives à leur sort après votre décès, choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Si vous avez donné une autorisation pour l'utilisation de certaines de vos données, vous pouvez la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'application de votre contrat. Pour cela, merci de vous adresser au délégué à la protection des données en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site www.direct-assurance.fr ou adressez votre demande à Avanssur, Service Consommateurs, 48 rue Carnot, CS 50025, 92158 Suresnes Cedex. En cas de réclamation concernant vos données personnelles, vous pouvez saisir la CNIL.

Vous êtes informé(e) qu'Avanssur et AXA France IARD peuvent utiliser vos données personnelles pour promouvoir leurs offres d'assurance. Vous pouvez vous y opposer en écrivant au délégué à la protection des données d'Avanssur en remplissant le formulaire accessible dans la rubrique "Mentions légales" du site www.direct-assurance.fr, ou en cliquant sur le lien de désinscription intégré dans l'e-mail de prospection commerciale.

DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

Vous êtes informé(e) de votre droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.

RELATION ELECTRONIQUE

Vous êtes informé(e) que le service fourni dans le cadre de ce contrat est de nature exclusivement électronique, et que la relation commerciale se poursuivra sur un support durable autre que le papier. Dans ce cadre, en souscrivant à ce contrat vous acceptez que l'ensemble des informations, documents et communications destinés à la souscription et à l'exécution de ce contrat vous soient envoyés sous forme électronique. Le processus de souscription électronique ainsi que les modalités de la relation électronique sont décrits dans la Convention d'utilisation des Services numériques détaillées dans les Conditions Générales.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.112-2-1 du Code des assurances concernant la vente à distance (cf chapitre La Vie du contrat des Conditions Générales).

Vous êtes informé(e) que dans le cadre de la conclusion à distance de ce contrat d'assurance habitation, vous disposez d'un droit de renonciation et qu'un modèle de lettre de renonciation est inséré dans les Conditions Générales qui vous ont été remises.

Nous espérons vous compter bientôt parmi nos clients.

Fait le 20/02/2024 à Suresnes
Pour Avanssur



Henry de Courtois
Directeur Général d'Avanssur